



**APPROBATION DU  
COMPTE  
ADMINISTRATIF  
2017**

**BUDGET  
PRINCIPAL**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Acte n° 2018/10

L'an deux mil dix-huit, le trente mars, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 mars 2018

*PRESENTS* : Gilbert MICHEL, Jean-Pierre COING, Hugues BEAUME, Guy BERARD, Roger GIRAUD, Florence GONON, Delphine MIALON, Daniel VIN.

*ABSENT* : François PINATEL (pouvoir à Roger GIRAUD).

*Secrétaire de séance* : Florence GONON.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, hors de la présence de Monsieur le Maire,

Réuni sous la Présidence de Monsieur Gilbert MICHEL,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Bernard MICHEL, Maire,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'année 2017,

**DONNE ACTE** au Maire du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de 2016	60 389,57 €
Dépenses 2017	527 152,80 €
Recettes 2017	368 399,02 €
Résultat de l'exercice 2017	- 158 753,78 €
Résultat cumulé au 31.12.2017	- 98 364,21 €

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de 2016	140 802,45 €
Part affectée à l'investissement en 2017	140 802,45 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	0,00 €
Dépenses 2017	636 716,45 €
Recettes 2017	733 853,49 €
Résultat de l'exercice 2017	97 137,04 €
Résultat définitif au 31.12.2017	97 137,04 €

**APPROUVE** le compte administratif 2017,

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire (97 137,04 €) à l'article 1068.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

